



Assemblée générale

Distr. générale
13 juin 2012
Français
Original : espagnol

Soixante-sixième session
Point 146 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Noel **González Segura** (Mexique)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 16 septembre 2011, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-sixième session la question intitulée « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Commission a examiné la question à ses 31^e, 32^e, 34^e et 38^e séances, les 7, 9 et 14 mai et le 12 juin 2012. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/66/SR.31, 32, 34 et 38).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Questions transversales

- a) Rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/679);
- b) Rapport du secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/591 et Add.1);
- c) Rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/66/699);
- d) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les opérations de maintien de la paix [A/66/286 (Part II)];



e) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/714);

f) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/718);

g) Lettre datée du 25 février 2011 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Groupe de travail de 2011 sur le matériel appartenant aux contingents (A/C.5/66/8);

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

h) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/610 et Add.1);

i) Rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/721);

j) Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/737);

k) Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne sur l'exécution du projet pilote visé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287 (A/66/755) sur la structure de la Division des investigations du Bureau;

l) Rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/779 et Add.1);

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

m) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/603);

n) Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/724);

o) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/718/Add.15);

Montants budgétaires prévus pour les opérations de maintien de la paix

p) Note du Secrétaire général sur les crédits approuvés au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/C.5/66/14);

q) Note du Secrétaire général sur les montants budgétaires prévus pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/C.5/66/15).

II. Examen de propositions

A. Projet de résolution A/C.5/66/L.38

4. À sa 38^e séance, le 12 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions transversales » (A/C.5/66/L.38), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Suisse.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/66/L.38 sans le mettre aux voix (voir par. 10, projet de résolution I).

B. Projet de résolution A/C.5/66/L.55

6. Également à sa 38^e séance, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix » (A/C.5/66/L.55), déposé par le représentant des Émirats arabes unis et Vice-Président de la Commission.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/66/L.55 sans le mettre aux voix (voir par. 10, projet de résolution II).

C. Projet de résolution A/C.5/66/L.46

8. À sa 38^e séance, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) » (A/C.5/66/L.46), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Pérou.

9. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/66/L.46 sans le mettre aux voix (voir par. 10, projet de résolution III).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

10. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I Questions transversales

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 49/233 A du 23 décembre 1994, 49/233 B du 31 mars 1995, 51/218 E du 17 juin 1997, 57/290 B du 18 juin 2003, 58/315 du 1^{er} juillet 2004, 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 et 61/279 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010 et 65/289 du 30 juin 2011,

Rappelant également ses résolutions 59/288 du 13 avril 2005 et 62/269 du 20 juin 2008,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général intitulés « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 »¹, « État d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions »² et « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles »³, les rapports du Bureau des services de contrôle interne sur les opérations de maintien de la paix⁴ et sur l'audit de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions⁵, et la lettre datée du 25 février 2011 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président du Groupe de travail de 2011 sur le matériel appartenant aux contingents⁶, ainsi que les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷,

Consciente de la complexité croissante des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de la nécessité d'examiner avec soin les ressources humaines, financières et matérielles y afférentes,

1. *Réaffirme* ses résolutions 57/290 B, 59/296, 60/266, 61/276, 64/269 et 65/289, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que leurs dispositions pertinentes soient appliquées intégralement;

2. *Sait gré* à tout le personnel de maintien de la paix de l'action qu'il mène sur le terrain et au Siège;

3. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général intitulés « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 »¹, « État d'avancement de la

¹ A/66/679 et A/C.5/66/15.

² A/66/591 et Add.1.

³ A/66/699.

⁴ A/66/286 (Part II).

⁵ A/66/714.

⁶ A/C.5/66/8.

⁷ A/66/718.

stratégie globale d'appui aux missions »² et « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles »³, des rapports du Bureau des services de contrôle interne sur les opérations de maintien de la paix⁴ et sur l'audit de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions⁵, et de la lettre datée du 25 février 2011 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président du Groupe de travail de 2011 sur le matériel appartenant aux contingents⁶, ainsi que des rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷;

4. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires;

5. *Constate avec préoccupation* que les budgets de certaines opérations de maintien de la paix sont présentés avec retard, ce qui rend fort difficiles ses travaux et ceux du Comité consultatif et, tout en étant consciente des difficultés rencontrées dans l'établissement des projets de budget et des rapports correspondants sur le maintien de la paix, ainsi que les particularités de certaines missions, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour améliorer la qualité des documents sur le maintien de la paix et la ponctualité avec laquelle ils sont présentés;

6. *Rappelle* le paragraphe 185 du rapport de 2011 du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur les travaux de sa session de fond⁸;

7. *Souligne* combien il importe de procéder dans les délais aux remboursements des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents;

8. *Fait siennes*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, les recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁷ et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'elles soient intégralement appliquées;

I

Présentation du budget et gestion financière

9. *Déclare de nouveau* que, si le Secrétaire général délègue des pouvoirs, ce doit être pour favoriser une meilleure gestion de l'Organisation des Nations Unies, tout en soulignant que c'est au Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, qu'incombe la responsabilité globale de cette gestion;

10. *Affirme* que le Secrétaire général doit veiller à ce que, lorsque des pouvoirs sont délégués au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de l'appui aux missions du Secrétariat ou aux missions, ce soit dans le strict respect des résolutions et décisions applicables, ainsi que des règles et procédures qu'elle a adoptées en la matière;

11. *Insiste* sur le fait que les chefs de département relèvent du Secrétaire général et sont responsables devant lui;

12. *Souligne de nouveau* qu'il importe que le principe de responsabilité soit mieux appliqué à l'Organisation et que le Secrétaire général soit tenu plus strictement responsable devant les États Membres, notamment de l'efficacité et de la rationalité de la mise en œuvre des directives des organes délibérants et de l'emploi des ressources humaines et financières;

⁸ A/65/19.

13. *Souligne* que toutes les missions doivent être dotées de ressources suffisantes pour pouvoir s'acquitter effectivement et efficacement de leur mandat, et insiste sur le fait que le volume actuel d'activités de maintien de la paix devrait permettre de faire des économies d'échelle, compte tenu du nombre, de la taille et de la complexité des opérations de maintien de la paix;

14. *Rappelle* le paragraphe 7 de la section III de sa résolution 59/296;

15. *Rappelle* le paragraphe 10 du rapport du Comité consultatif⁷;

16. *Souligne* qu'il importe que le Secrétaire général prenne de nouvelles mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions;

17. *Prie* le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour que les mandats soient appliqués de manière plus efficace et rationnelle;

18. *Souligne*, que lors de l'élaboration des projets de budget, le Secrétaire général doit tenir strictement compte des mandats confiés par les organes délibérants;

II

Personnel

19. *Rend hommage* à tous les Casques bleus des Nations Unies qui ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions ou qui ont sacrifié leur vie au service de la paix;

20. *Remercie* l'ensemble du personnel des Nations Unies œuvrant au maintien de la paix, en particulier les fonctionnaires qui travaillent dans des lieux d'affectation difficiles dans les conditions les plus pénibles;

21. *Note* que les taux de vacance de postes et de rotation du personnel civil ont un peu diminué récemment, tout en considérant qu'il y a encore des progrès à faire en la matière, et prie donc le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement;

22. *Invite instamment* le Secrétaire général à tout faire pour réduire les délais de recrutement du personnel affecté aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, à accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et à rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre du prochain rapport d'ensemble;

23. *Souligne* qu'il importe que le Secrétaire général étudie dans le détail les besoins de personnel civil de chaque mission de maintien de la paix, afin en particulier de déterminer les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, notamment en cas de révision importante du mandat ou du niveau des effectifs autorisés, de sorte que la structure des effectifs civils permette à la mission de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées dans toutes les missions;

24. *Prie* le Secrétaire général de mettre au point des directives pour la gestion des contrats du personnel des missions dont le mandat doit prendre fin;

25. *Prend acte avec préoccupation* du nombre élevé de demandes d'indemnisation à la suite de décès ou pour cause d'invalidité actuellement en souffrance au Secrétariat, rappelle le paragraphe 34 de sa résolution 65/289, déplore l'arriéré persistant desdites demandes, exhorte le Secrétaire général à prendre toutes les mesures voulues pour faire en sorte que les indemnisations à la suite de décès ou pour cause d'invalidité soient réglées dans les trois mois suivant la présentation de la demande et le prie de lui présenter, durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-septième session, un rapport sur les progrès accomplis en la matière;

26. *Est consciente* de l'importance de la qualité de vie et des loisirs pour le personnel des opérations de maintien de la paix, sachant qu'ils sont bons pour le moral du personnel et pour la discipline;

27. *Souligne*, en ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents, que ces derniers doivent respecter pleinement les dispositions figurant dans les mémorandums d'accord afin que les unités disposent de l'ensemble de leurs effectifs et/ou de leur matériel;

28. *Constate avec satisfaction* que la majorité des pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police mobilisent les ressources que l'on attend d'eux;

III

Besoins opérationnels

29. *Souligne* qu'il importe d'améliorer la gestion et le contrôle des biens non durables en vue de réaliser des gains d'efficacité dans la gestion du matériel;

30. *Se félicite* des améliorations obtenues en ce qui concerne, notamment, le contrôle physique des biens durables, souligne qu'il importe de renforcer l'ensemble du cycle de gestion de la chaîne logistique des opérations de maintien de la paix et, à ce sujet, prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation;

31. *Constate avec préoccupation* que certaines missions ne conservent aucune trace du kilométrage effectué en dehors du service, et prie le Secrétaire général de veiller à l'application des directives relatives à l'utilisation des véhicules officiels en dehors du service et de lui rendre compte dans son prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies;

32. *Rappelle* le paragraphe 47 de sa résolution 65/289;

33. *Réitère* les demandes qu'elles a formulées au paragraphe 54 de sa résolution 65/289 et, à cet égard, rappelle les paragraphes 117, 123, 124 et 126 du rapport du Comité consultatif⁷, et prend acte de l'examen à venir des questions mentionnées auxdits paragraphes et des renseignements concernant les questions visées au paragraphe 127 dudit rapport;

34. *Est consciente* des avantages opérationnels et financiers immédiats que pourrait apporter une amélioration de l'infrastructure d'appui aéroportuaire et prie le Secrétaire général de procéder à une analyse coûts-avantages et de fournir des renseignements sur les résultats obtenus dans son prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies;

35. *Rappelle* la section XVIII de sa résolution 61/276;

IV
Dispositions particulières visant à prévenir l'exploitation
et les atteintes sexuelles

36. *Rappelle également* la section IV de sa résolution 64/269;

37. *Réaffirme* qu'il importe d'appliquer intégralement la politique de tolérance zéro de l'Organisation concernant l'exploitation ou les agressions sexuelles dans les opérations de maintien de la paix;

38. *Souligne* qu'en cas d'infraction aux règles les mesures appropriées seront prises dans le cadre des pouvoirs dévolus au Secrétaire général, étant entendu que les membres des contingents nationaux relèvent de la juridiction pénale et disciplinaire établie par la législation de leur État;

39. *Souligne également* que tous les actes d'exploitation ou d'agression sexuelles doivent faire l'objet d'une enquête et être sanctionnés sans délai, dans le respect de la légalité et conformément aux mémorandums d'accord conclus entre l'Organisation et les États Membres;

40. *Confirme* qu'aucun paiement, y compris au titre du paragraphe 72 de sa résolution 65/289, ne sera fait au bénéfice d'un membre d'une mission de maintien de la paix qui aura été rapatrié pour des motifs disciplinaires, notamment en raison d'une violation de la politique de tolérance zéro de l'Organisation;

41. *Rappelle* sa résolution 62/214 du 21 décembre 2007, contenant la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté, dont elle demande la poursuite de la mise en œuvre, et souligne à ce sujet l'importance de pourvoir, de manière exhaustive, aux besoins de toutes les victimes d'exploitation ou d'agressions sexuelles;

42. *Se déclare préoccupée* par le nombre d'enquêtes qui n'ont pas été menées à leur terme et engage à poursuivre les efforts pour rattraper le retard accumulé, conformément aux mémorandums d'accord qui auraient été conclus;

43. *Demeure préoccupée* par les nouveaux cas d'exploitation ou d'agression sexuelles signalés, et constate le déclin continu du nombre des allégations d'exploitation ou d'agression sexuelles, mais déplore que la proportion de plaintes portant sur les formes les plus graves d'exploitation ou d'agression sexuelles n'ait pas diminué;

44. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre son action concernant l'uniformisation de la formation et de la sensibilisation aux questions relatives à l'exploitation ou aux agressions sexuelles;

45. *Salue* l'action menée par le Groupe Déontologie et discipline au Siège et par les Équipes Déontologie et discipline dans les missions, et prend note avec satisfaction du site Web sur la déontologie et la discipline, régulièrement mis à jour et renfermant notamment des données statistiques, grâce auquel le Département de l'appui aux missions peut évaluer les progrès accomplis et les États Membres mieux comprendre les politiques qu'applique l'Organisation pour traiter les questions déontologiques et disciplinaires;

46. *Demande* qu'un bilan de l'application de la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté soit présenté dans le prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies;

47. *Invite* l'Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations à renforcer son rôle de chef de file pour l'application de la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté;

48. *Prend note avec satisfaction* des dispositions prises pour empêcher que des accusations non fondées de comportement répréhensible ne portent atteinte au crédit des missions de maintien de la paix des Nations Unies, des pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police ou du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que des mesures soient prises promptement pour rétablir la réputation et le crédit de l'opération de maintien de la paix, du pays fournisseur de contingents ou d'effectifs de police ou du personnel de maintien de la paix concernés lorsqu'il a été établi que les accusations de faute n'étaient pas fondées;

49. *Prend acte* de la mise au point d'un cadre intégré de déontologie et de discipline, et prie le Secrétaire général de lui communiquer, à sa soixante-septième session, des renseignements actualisés sur sa mise en œuvre;

50. *Rappelle* le paragraphe 156 du rapport du Comité consultatif⁷, y compris la demande tendant à ce que des informations complémentaires sur les propositions qui seraient faites figurent dans le prochain rapport que le Secrétaire général lui présentera;

V

Questions diverses

51. *Rappelle également* la section VI de sa résolution 65/289;

52. *Décide* d'approuver, à titre exceptionnel, un versement complémentaire ponctuel de 59 999 999 dollars des États-Unis à des pays fournisseurs de contingents pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 31 mars 2013; souligne que, ce faisant, elle ne crée pas de précédent et qu'il ne sera procédé à aucun autre versement complémentaire ponctuel, et prie le Secrétaire général de favoriser l'achèvement des travaux du groupe consultatif de haut niveau afin qu'elle puisse examiner, durant la première partie de la reprise de sa soixante-septième session, les résultats des activités du groupe;

53. *Salue* les efforts déployés pour définir une politique de protection de l'environnement cohérente pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de lui fournir, dans son prochain rapport d'ensemble, des renseignements à jour sur la mise en œuvre de cette politique et sur le respect des obligations qui y sont énoncées;

VI**Stratégie globale d'appui aux missions**

54. *Rappelle* qu'elle a institué, dans sa résolution 64/269, la stratégie globale d'appui aux missions pour accroître la qualité, la rapidité et l'efficacité des services fournis aux missions; que la stratégie se compose de quatre piliers intégrés, à savoir un cadre financier amélioré, des modules et des gammes de services prédéfinis, des centres de services – tant à l'échelle mondiale que régionale – et un cadre amélioré de gestion des ressources humaines; et que la stratégie doit être mise en œuvre dans un délai de cinq ans;

55. *Rappelle également* la section VII de sa résolution 65/289 et la section VI de sa résolution 64/269;

56. *Rappelle en outre* les paragraphes 216 et 218 du rapport du Comité consultatif⁷, et attend avec intérêt de pouvoir examiner les résultats de l'évaluation faite par le Secrétaire général de la première application du plan de financement normalisé lors de l'élaboration du budget initial de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud;

57. *Rappelle* le paragraphe 194 du rapport du Comité consultatif⁷ et le paragraphe 203 du rapport du Comité des commissaires aux comptes⁹, prend note des paragraphes 233, 234, 237 et 244 du rapport du Comité consultatif, et prie le Secrétaire général, à ce sujet, de lui exposer dans tous les détails l'objectif ultime de la stratégie globale d'appui aux missions, en énonçant ainsi clairement le rôle du Centre de services mondial dans le plan de mise en œuvre quinquennal de la stratégie;

58. *Prend acte* de l'intention du Secrétaire général de créer des centres de services régionaux en Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient et le prie de lui présenter des propositions à ce sujet durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-septième session.

⁹ A/66/5 (Vol. II).

Projet de résolution II

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 45/258 du 3 mai 1991, 47/218 A du 23 décembre 1992, 48/226 A du 23 décembre 1993, 50/221 B du 7 juin 1996, 55/238 (sect. I) du 23 décembre 2000, 55/271 du 14 juin 2001, 56/241 du 24 décembre 2001, 56/293 du 27 juin 2002, 57/318 du 18 juin 2003, 58/298 du 18 juin 2004, 59/301 du 22 juin 2005, 60/268 du 30 juin 2006, 61/279 du 29 juin 2007, 62/250 du 20 juin 2008, 63/287 du 30 juin 2009, 64/271 du 24 juin 2010 et 65/290 du 30 juin 2011, et ses autres résolutions pertinentes, ainsi que ses décisions 49/469 du 23 décembre 1994 et 50/473 du 23 décembre 1995,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011¹ et sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013², le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013³, le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la mise en œuvre du projet pilote mentionné par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287⁴ relatif à la structure de sa Division des investigations et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵,

Jugeant important que l'Organisation des Nations Unies puisse réagir et déployer rapidement une opération de maintien de la paix quand le Conseil de sécurité adopte une résolution à cet effet, soit dans un délai de trente jours pour les opérations classiques et de quatre-vingt-dix jours pour les opérations complexes,

Consciente qu'il importe d'assurer des services d'appui adéquats à toutes les phases des opérations de maintien de la paix, y compris les phases de liquidation et de clôture,

Considérant que le montant du compte d'appui doit être *grosso modo* proportionnel au mandat, au nombre, à la taille et à la complexité des missions de maintien de la paix,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013², du rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013³ et du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la mise en œuvre du projet pilote mentionné par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/287⁴ relatif à la structure de sa Division des investigations;

¹ A/66/610 et Add.1.

² A/66/721.

³ A/66/737.

⁴ A/66/755.

⁵ A/66/779 et Add.1.

2. *Réaffirme* qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant pour assurer l'exécution efficace et économique de la totalité des activités et des programmes prescrits et l'application des politiques adoptées en la matière;

3. *Réaffirme également* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires;

4. *Réaffirme en outre* l'article 153 de son Règlement intérieur;

5. *Réaffirme* que le compte d'appui sert exclusivement à financer les ressources humaines et matérielles dont les services du Siège ont besoin pour appuyer les opérations de maintien de la paix et que cette règle ne saurait être modifiée sans son accord préalable;

6. *Réaffirme également* que les services d'appui aux opérations de maintien de la paix doivent être convenablement financés et que les montants demandés à ce titre doivent être pleinement justifiés dans les projets de budget du compte d'appui;

7. *Réaffirme en outre* qu'il faut que les opérations de maintien de la paix soient administrées, et leurs finances gérées, de manière efficace et rationnelle, et demande instamment au Secrétaire général de continuer à chercher des moyens d'administrer le compte d'appui de façon plus productive et plus rationnelle;

8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions pertinentes de ses résolutions 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010, 65/289 du 30 juin 2011 et 66/___ du ___, et des autres résolutions pertinentes, soient pleinement appliquées;

9. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présentées dans son rapport⁶, sous réserve des dispositions de la présente résolution, et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

10. *Décide* de maintenir, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, le mécanisme de financement du compte d'appui utilisé pour l'exercice en cours, allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, qu'elle a approuvé au paragraphe 3 de sa résolution 50/221 B du 7 juin 1996;

11. *Est consciente* que le Secrétariat poursuit ses efforts pour permettre à l'Organisation de mieux gérer et soutenir les opérations de maintien de la paix;

12. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de réexaminer périodiquement le montant du compte d'appui en tenant compte du nombre, de la taille et de la complexité des opérations de maintien de la paix;

13. *Souligne* que les fonctions d'appui doivent être modulées en fonction de la taille et du mandat des opérations de maintien de la paix;

14. *Souligne également* que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions font des efforts considérables pour que les ressources qu'ils demandent au titre du compte d'appui correspondent bien à ce dont ils ont besoin pour mettre en œuvre leur mandat de façon efficace et rationnelle,

⁶ A/66/779.

et demande à tous les départements pour lesquels des postes et des emplois de temporaire sont inscrits au compte d'appui de redoubler d'efforts à cet égard;

15. *Invite* le Secrétaire général à déterminer en quoi consistent les capacités de base nécessaires pour gérer et soutenir efficacement les opérations de maintien de la paix et à lui présenter ses conclusions dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

16. *Prend note* du paragraphe 15 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶ et prie le Secrétaire général de continuer à présenter des budgets séparés pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et le compte d'appui;

17. *Rappelle* le paragraphe 6 de la section I de sa résolution 55/238, le paragraphe 11 de sa résolution 56/241, le paragraphe 19 de sa résolution 61/279, le paragraphe 22 de sa résolution 62/250 et le paragraphe 7 de sa résolution 65/290 et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour que les pays qui fournissent des contingents soient correctement représentés au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions du Secrétariat, en considération du concours qu'ils apportent aux activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, et de lui en rendre compte dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

18. *Souligne* qu'il est essentiel de recueillir et traiter comme il convient les enseignements tirés des missions de maintien de la paix et les bonnes pratiques qui y sont appliquées, et de s'appuyer sur ces enseignements et pratiques pour élaborer des principes directeurs et des politiques, surtout en ce qui concerne les activités de consolidation de la paix menées par les forces de maintien de la paix et les opérations de maintien de la paix en transition, et mesure à cet égard le rôle important que jouent le Service des politiques et des meilleures pratiques et les spécialistes des meilleures pratiques sur le terrain;

19. *Constate* que les moyens de communication et d'information du Département des opérations de maintien de la paix sont dispersés et préconise leur regroupement au sein de la Section des affaires publiques du Département;

20. *Se félicite* que le Bureau des services de contrôle interne ait réduit son taux de vacance de postes et l'invite à faire le nécessaire pour pourvoir tous les postes encore vacants dans les meilleurs délais;

21. *Demande* au Secrétaire général de suivre et contrôler de près, selon qu'il conviendra, les réaffectations et transferts de postes et d'emplois de temporaire au Secrétariat;

22. *Réaffirme* sa résolution 59/288 du 13 avril 2005;

23. *Rappelle* le paragraphe 21 de la section VI de sa résolution 64/269;

24. *Souligne* que les activités de planification et de coordination relevant de la fonction de soutien opérationnel des missions, qui doit être transférée au Centre de services mondial, doivent continuer à être menées dans le respect du dispositif de gouvernance existant, notamment en ce qui concerne la délégation de pouvoir en matière d'achats;

25. *Souligne également* que le transfert de fonctions ne doit pas influencer sur la capacité qu'ont les services du Siège de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent quant à la supervision des besoins en matière d'appui logistique des opérations de maintien de la paix et de la manière dont ceux-ci sont satisfaits, sans préjudice de sa résolution 59/288;

26. *Demande* au Secrétaire général de préciser, au vu de l'objectif ultime de la stratégie globale d'appui aux missions, quels sont les services du Siège chargés de cette supervision;

27. *Insiste* sur la nécessité de veiller à ce que les programmes de formation soient dispensés de la façon la plus efficace et la plus rationnelle et à ce qu'il existe un lien entre ces programmes et les activités prescrites, et demande au Secrétaire général de s'assurer que les ressources demandées au titre des activités de formation dans le projet de budget pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 sont établies sur la base de priorités clairement définies;

28. *Prend note avec préoccupation* des sommes dépensées par l'ONU pour la mise au point, par un sous-traitant, d'un système électronique de gestion du carburant qui n'a pas donné satisfaction et demande au Secrétaire général de lui rendre compte des enseignements qui ont été tirés de cette expérience afin d'éviter de nouvelles déconvenues à l'avenir;

29. *Prend acte* des problèmes recensés dans le domaine des achats par le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne, notamment dans les rapports de celui-ci⁷, et demande au Secrétaire général de charger le Bureau de procéder à une évaluation approfondie des lacunes rencontrées et des circonstances spécifiques qui les ont occasionnées;

30. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-septième session des résultats de cette évaluation et des recommandations formulées, en donnant des précisions sur ce qui a déjà été fait en la matière, et de lui proposer des mesures à prendre pour empêcher que ces lacunes ne se reproduisent;

31. *Décide* d'approuver la création d'un emploi de temporaire de la classe D-2 au Département de l'appui aux missions pour une période de six mois et de revenir sur cette question à la partie principale de sa soixante-septième session;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

32. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011¹;

⁷ Voir par exemple les rapports AP/2010/634/09, AP/2011/654/01, AP/2010/626/01, AG/2011/626/01 et AP/2011/638/04 du Bureau des services de contrôle interne.

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

33. *Approuve* l'inscription au compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, d'un montant de 317 993 000 dollars des États-Unis, comprenant, conformément à sa résolution 66/246 du 24 décembre 2011⁸, un montant de 37 337 600 dollars au titre du progiciel de gestion intégré aux fins de la reconduction de 1 294 postes existants, du transfert, de la réaffectation et du reclassement des postes indiqués à l'annexe I de la présente résolution, et du financement des 131 emplois de temporaire existants, des 3 nouveaux emplois de temporaire et des 86 mois de travail indiqués à l'annexe II de la présente résolution, ainsi que des dépenses connexes afférentes aux postes et aux autres objets de dépense;

Modalités de financement des montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

34. *Décide* que les montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 seront financés comme suit :

a) Le solde inutilisé de l'exercice clos le 30 juin 2011 (22 283 900 dollars) sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;

b) Le montant total de 6 098 000 dollars correspondant aux intérêts créditeurs (1 026 000 dollars), aux recettes diverses et accessoires (615 000 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (4 457 000 dollars), sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;

c) Le montant de 2 474 300 dollars correspondant à l'excédent du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix par rapport au montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2011 sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;

d) Le solde de 287 136 800 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;

e) Le montant estimatif net des recettes provenant des contributions du personnel, soit 28 802 700 dollars, qui représente le montant de 28 836 400 dollars relatif à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 diminué du montant de 33 700 dollars correspondant à l'écart négatif constaté pour l'exercice clos le 30 juin 2011, sera déduit du solde visé à l'alinéa d) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours.

⁸ Sur la base des prévisions établies par le Secrétaire général dans son troisième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/66/381).

Annexe I

A. Postes à inscrire au budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

<i>Unité administrative</i>		<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau des opérations	Bureau du Sous-Secrétaire général/Équipe d'appui aux activités de maintien de la paix de l'Union africaine	1	G(AC)	Assistant d'équipe	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
	Division de l'Afrique II/Équipe de coordination et de planification pour la Somalie	1	D-1	Administrateur général	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
		1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
		1	P-3	Spécialiste des questions politiques	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
Division des politiques, de l'évaluation et de la formation	Bureau du Directeur	1	P-5	Coordonnateur hors classe	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
		1	P-4	Coordonnateur	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
		1	G(AC)	Assistant d'équipe	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
	Service des politiques et des meilleures pratiques	2	P-3	Coordonnateur	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
	Service intégré de formation	1	P-4	Formateur (programme SMART)	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
		1	P-3	Formateur (programme SMART)	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
Total partiel		12			
Département de l'appui aux missions					
Division du soutien logistique	Section des transports aériens	1	P-3	Fonctionnaire du transport aérien	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
Total partiel		1			

<i>Unité administrative</i>		<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>
Département de la gestion					
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	Division de la comptabilité	1	P-4	Fonctionnaire chargé de l'appui aux politiques et de la formation	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
		1	P-4	Fonctionnaire chargé des stocks stratégiques pour déploiement rapide	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
		3	G(AC)	Assistant aux finances	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
	Service de l'informatique financière	1	P-4	Spécialiste des systèmes d'information	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
		1	P-2	Spécialiste des systèmes d'information	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
		1	G(AC)	Assistant aux systèmes d'information	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
Total partiel		8			
Bureau des services de contrôle interne					
Division des investigations	Siège	1	P-3	Enquêteur	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
		1	G(AC)	Assistant informaticien	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
Total partiel		2			
Bureau de la déontologie					
		1	P-3	Déontologue	Transformation de 1 emploi de temporaire en poste
Total partiel		1			
Total		24			

Note : Les fonctions qui s'attachent aux postes et l'unité de laquelle ils relèvent sont précisées dans le rapport du Secrétaire général (A/66/721) et mentionnées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/779).

Abréviations : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); SMART = Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources.

B. Transfert, réaffectation et suppression de postes inscrits au compte d'appui et réorganisation de services pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Transferts

Département de l'appui aux missions/Bureau des opérations/Division de l'Afrique I/Équipe d'appui aux activités de maintien de la paix de l'Union africaine

Transfert de l'Équipe d'appui aux activités de maintien de la paix de l'Union africaine et de ses 2 postes (1 poste P-5 de spécialiste hors classe des questions politiques, et 1 poste P-4 de spécialiste des questions politiques) au Bureau du Sous-Secrétaire général

Département de l'appui aux missions/Division du personnel des missions/Service de la gestion du personnel des missions/Section des indemnités et des voyages

Transfert de 1 poste d'assistant aux ressources humaines [agent des services généraux (1^{re} classe)] au Bureau du Chef

Département de l'appui aux missions/Division du personnel des missions/Service du soutien spécialisé au personnel des missions/Section de l'encadrement des politiques et de la structuration organisationnelle

Transfert de 1 poste de spécialiste des ressources humaines (P-2) à la Section de l'assurance qualité et de la gestion de l'information

Transfert de 3 postes (1 poste P-4 et 1 poste P-3 de spécialiste des ressources humaines, 1 poste d'assistant aux ressources humaines [agent des services généraux (Autres classes)]) à la Section de la prospection, du recrutement et de l'organisation des carrières

Département de l'appui aux missions/Division du personnel des missions/Service du soutien spécialisé au personnel des missions/Section de l'assurance qualité et de la gestion de l'information

Transfert de 1 poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) à la Section de la prospection, du recrutement et de l'organisation des carrières

Département de l'appui aux missions/Division des technologies de l'information et des communications/Service de l'informatique opérationnelle

Transfert de 2 postes de technicien en télécommunications [agent des services généraux (1^{re} classe)] au Département de la gestion/Bureau de l'informatique et des communications/Service de la gestion de l'infrastructure

Bureau des services de contrôle interne/Division de l'audit interne/Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)

Transfert de 9 postes [1 poste P-5 de chef des auditeurs résidents, 3 postes P-4 d'auditeur, 3 postes P-3 d'auditeur et 2 postes d'assistant d'audit (agent du Service

mobile)] à la Division de l'audit interne/Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)

*Bureau des services de contrôle interne/Division de l'audit interne/
Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)*

Transfert de 2 postes d'auditeur (P-4) à la Division de l'audit interne/Centre d'audit régional à Entebbe (Ouganda)

Bureau des services de contrôle interne/Division de l'audit interne/MINUS

Transfert de 2 postes [1 poste P-4 d'auditeur, 1 poste d'assistant d'audit (agent du Service mobile)] à la Division de l'audit interne/Centre d'audit régional à Entebbe

*Bureau des services de contrôle interne/Division de l'audit interne/
Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation
en République démocratique du Congo (MONUSCO)*

Transfert de 1 poste d'auditeur (P-4) à la Division de l'audit interne/Centre d'audit régional à Entebbe

*Bureau des services de contrôle interne/Division de l'audit interne/Mission
des Nations Unies au Libéria (MINUL)*

Transfert de 1 poste d'auditeur (P-4) à la Division de l'audit interne/Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)

Bureau des services de contrôle interne/Division des investigations/MINUS

Transfert de 1 poste d'assistant aux investigations (agent du Service mobile) à la Division des investigations/MINUSS

Réaffectations

*Département des opérations de maintien de la paix/Bureau de l'état de droit
et des institutions chargées de la sécurité/Division de la police/Bureau
du Conseiller pour les questions de police*

Réaffectation de 1 poste de spécialiste de la gestion administrative (P-3) transformé en poste de conseiller en communication (P-3) au Bureau du Conseiller pour les questions de police

*Département de l'appui aux missions/Division du personnel des missions/
Service de la gestion du personnel des missions/Section de l'Afrique I*

Réaffectation de 1 poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) transformé en poste d'administrateur de programme (P-3) au Bureau du Directeur

Réorganisation de services

Département de l'appui aux missions/Division du soutien logistique

Le « Service du soutien aux opérations » devient la « Section du soutien aux opérations », le « Service du soutien spécialisé » devient le « Service du soutien stratégique » et le « Service des transports et des mouvements » devient le « Service des transports stratégiques ».

Département de la gestion/Bureau des services centraux d'appui

L'Équipe des mouvements stratégiques de marchandises et le Groupe des affrètements ponctuels et des opérations de transit sont regroupés pour former l'Équipe des mouvements stratégiques au sein de la Section de la logistique et du transport de la Division des achats.

Suppressions

*Département de l'appui aux missions/Division du personnel des missions/
Service de la gestion du personnel des missions/Section de l'Europe
et des Amériques*

Suppression de 1 poste d'assistant aux ressources humaines [agent des services généraux (Autres classes)]

*Département de l'appui aux missions/Division du soutien logistique/Service
du soutien spécialisé au personnel des missions/Section de l'assurance
qualité et de la gestion de l'information*

Suppression de 1 poste d'assistant aux ressources humaines [agent des services généraux (Autres classes)]

*Département de l'appui aux missions/Division du soutien logistique/Service
du soutien aux opérations/Bureau du Chef*

Suppression de 2 postes (1 poste D-1 de chef du Service du soutien aux opérations, 1 poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)]) simultanément créés au Bureau du Directeur de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

*Département de l'appui aux missions/Division du soutien logistique/Service
du soutien aux opérations/Section des opérations logistiques*

Suppression de 2 postes (1 poste P-3 de logisticien, 1 poste d'assistant au soutien logistique [agent des services généraux (Autres classes)]) simultanément créés à la Section de la gestion des biens de la Base de soutien logistique des Nations Unies

*Département de l'appui aux missions/Division du soutien logistique/
Service du soutien aux opérations/Groupe des stocks stratégiques
pour déploiement rapide*

Suppression de 4 postes (1 poste P-4 de chef du Groupe des stocks stratégiques pour déploiement rapide, 1 poste P-3 de spécialiste des stocks stratégiques pour déploiement rapide, 1 poste d'assistant aux finances (agent des services généraux (1^{re} classe), 1 poste d'assistant aux opérations [agent des services généraux (Autres classes)]) simultanément créés au Bureau du Chef, Service de la logistique/Groupe des stocks stratégiques pour déploiement rapide, à la Base de soutien logistique des Nations Unies

Département de l'appui aux missions/Division du soutien logistique/Service du soutien spécialisé/Section des approvisionnements

Suppression de 3 postes (1 poste P-4 de fonctionnaire de l'approvisionnement, 2 postes d'assistant à l'approvisionnement [agent des services généraux (Autres classes)]) simultanément créés au Bureau du Chef, Service de la logistique/Groupe du service à la clientèle, à la Base de soutien logistique des Nations Unies

Suppression de 1 poste de fonctionnaire de l'approvisionnement (P-3) simultanément créé à la Section des services d'entreposage et de distribution, à la Base de soutien logistique des Nations Unies

Suppression de 1 poste de fonctionnaire de l'approvisionnement (P-4) simultanément créé comme poste de fonctionnaire d'administration (P-4) au Bureau du Directeur à la Base de soutien logistique des Nations Unies

Département de l'appui aux missions/Division du soutien logistique/Service du soutien spécialisé/Section du génie

Suppression de 5 postes (3 postes P-3 d'ingénieur, 2 postes d'assistant au soutien logistique [agent des services généraux (Autres classes)]) simultanément créés au Centre des normes et études techniques à la Base de soutien logistique des Nations Unies

Suppression de 2 postes d'ingénieur (1 P-4 et 1 P-3) simultanément créés à la Section de la gestion des biens de la Base de soutien logistique des Nations Unies

Département de l'appui aux missions/Division du soutien logistique/Service des transports et des mouvements/Section du transport de surface

Suppression de 3 postes (1 poste P-3 de spécialiste des transports, 2 postes d'assistant aux transports [agent des services généraux (Autres classes)]) simultanément créés à la Section de la gestion des biens à la Base de soutien logistique des Nations Unies

Annexe II

**Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix :
emplois de temporaire à créer pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013**

<i>Unité administrative</i>		<i>Nombre d'emplois</i>		<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>
Département des opérations de maintien de la paix						
Bureau du Secrétaire général adjoint	Secrétariat	1	P-4		Spécialiste de la résilience de l'Organisation	Reconduction
		1	G(AC)		Assistant d'équipe (résilience de l'Organisation)	Reconduction
	Service administratif	–	3 P-3 (4 mois)		Fonctionnaire d'administration (remplacement de fonctionnaires en congé maternité ou en arrêt maladie)	Reconduction
		–	3 G(AC) (4 mois)		Assistant (remplacement de fonctionnaires en congé maternité ou en arrêt maladie)	Reconduction
Bureau des affaires militaires	Service de la planification militaire	1	G(AC)		Assistant d'équipe	Reconduction
	Service des opérations militaires en cours	1	G(AC)		Assistant d'équipe	Reconduction
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires	1	P-4		Spécialiste des questions judiciaires	Reconduction
		1	P-4		Spécialiste des questions judiciaires (droit islamique)	Reconduction
		1	P-3		Spécialiste des questions pénitentiaires (constitution des forces)	Reconduction
Division des politiques, de l'évaluation et de la formation	Service des politiques et des meilleures pratiques	1	P-4		Coordonnateur	Reconduction
Total partiel		8				
Département de l'appui aux missions						
Bureau du Secrétaire général adjoint	Équipe du Siège chargée de l'appui à l'UNSOA	1	P-5		Spécialiste hors classe de l'appui	Reconduction
		1	P-4		Spécialiste de l'appui	Reconduction
		1	G(AC)		Assistant administratif	Reconduction
	Équipe chargée de coordonner la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions	1	D-1		Chef d'équipe (stratégie globale d'appui aux missions)	Reconduction
	Bureau du Sous-Secrétaire général	–	1 D-2 (6 mois)		Directeur	Création
Division du personnel des missions	Bureau du Directeur	–	1 P-4 (6 mois)		Spécialiste des ressources humaines	Création

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>
Section de l'assurance qualité et de la gestion de l'information	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (administration de la justice)	Reconduction
Section de la prospection, du recrutement et de l'organisation des carrières	12	P-3	Spécialiste des ressources humaines (responsable de groupe professionnel)	Reconduction
	4	G(AC)	Assistant à la gestion des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduction
Total partiel	21			
Département de la gestion				
Bureau du Secrétaire général adjoint	–	P-4 (6 mois)	Fonctionnaire d'administration (remplacement de fonctionnaires en congé maternité ou en arrêt maladie)	Reconduction
	–	G(AC) (6 mois)	Assistant administratif (remplacement de fonctionnaires en congé maternité ou en arrêt maladie)	Reconduction
	1	P-4	Secrétariat du Comité des marchés et du Comité central de contrôle du matériel du Siège	Reconduction
	1	G(AC)	Formateur analyste adjoint	Reconduction
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1	P-5	Bureau du Contrôleur	Création
	1	P-4	Spécialiste des normes IPSAS	Reconduction
	2	P-3	Spécialiste des normes IPSAS	Reconduction
	1	G(AC)	Division de la comptabilité	Reconduction
	1	P-3	Trésorerie	Reconduction
	1	P-2	Fonctionnaire des finances (adjoint de 1 ^{re} classe)	Reconduction
	2	P-3	Division du financement des opérations de maintien de la paix	Reconduction
Bureau de la gestion des ressources humaines	1	P-3	Service des politiques en matière de ressources humaines	Reconduction
	1	P-2	Juriste	Reconduction
	1	P-3	Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines	Reconduction
	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (mobilité)	Reconduction
	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (suivi des résultats)	Reconduction
	1	G(AC)	Assistant aux ressources humaines (mobilité)	Reconduction

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>	
Section de l'informatique ressources humaines (Siège)	1	P-4	Chef de projet	Reconduction	
	1	P-4	Chef de projet (entrepôt de données)	Reconduction	
	1	P-3	Analyste des systèmes de gestion	Création	
	1	G(AC)	Assistant (service d'assistance SIG)	Reconduction	
	Section de l'informatique ressources humaines (Bangkok)	1	P-3	Programmeur	Reconduction
		1	P-3	Technicien d'assistance à la mise au point et à l'exploitation	Reconduction
		1	P-2	Spécialiste adjoint du soutien logiciel	Reconduction
		1	G(1°C)	Responsable de l'assistance aux utilisateurs (service d'assistance)	Reconduction
		6	G(AC)	Responsable de l'assistance aux utilisateurs (service d'assistance)	Reconduction
		1	G(AC)	Administrateur de base de données	Reconduction
	Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations	1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduction
		–	P-4 (6 mois)	Spécialiste des ressources humaines	Reconduction
	Bureau des services centraux d'appui	1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Reconduction
Division des achats		3	P-3	Fonctionnaire des achats (véhicules/génie/logistique)	Reconduction
		1	P-3	Fonctionnaire des achats (agrément des fournisseurs)	Reconduction
		3	G(AC)	Assistant aux achats	Reconduction
Division de la gestion des installations et des services commerciaux		1	P-3	Spécialiste de la planification des bureaux	Reconduction
	1	P-2	Administrateur auxiliaire de gestion de l'information	Reconduction	
Bureau de l'informatique et des communications	1	P-4	Chargé de projet (module de gestion de la relation client du projet de gestion des états du matériel appartenant aux contingents)	Reconduction	
	1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (module de gestion de la relation client du projet de gestion des états du matériel appartenant aux contingents)	Reconduction	
	1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (Système de gestion des carburants)	Création	
Total partiel		45			

<i>Unité administrative</i>		<i>Nombre d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>	
Bureau des services de contrôle interne						
Service administratif		– 1	P-3 (4 mois)	Vérificateur des comptes (remplacement de fonctionnaires en congé maternité ou arrêt maladie)	Reconduction	
		– 1	P-3 (4 mois)	Enquêteur (remplacement de fonctionnaires en congé maternité ou arrêt maladie)	Reconduction	
		– 3	G(AC) (4 mois)	Assistant (remplacement de fonctionnaires en congé maternité ou arrêt maladie)	Reconduction	
Division des investigations	Siège	1	P-5	Enquêteur hors classe	Reconduction	
		3	P-4	Enquêteur	Reconduction	
		1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Reconduction	
		1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduction	
		1	G(AC)	Assistant de bureau	Reconduction	
		Vienne	1	D-1	Directeur adjoint	Reconduction
			1	P-5	Enquêteur hors classe	Reconduction
			1	P-4	Enquêteur spécialisé dans les analyses techniques	Reconduction
			1	P-4	Enquêteur	Reconduction
			7	P-3	Enquêteur	Reconduction
	1		G(1°C)	Assistant aux investigations	Reconduction	
	1		G(AC)	Assistant aux investigations	Reconduction	
	1		G(AC)	Assistant informaticien	Reconduction	
	Nairobi		1	D-1	Directeur adjoint	Reconduction
			1	P-5	Enquêteur hors classe	Reconduction
		1	P-4	Enquêteur spécialisé dans les analyses techniques	Reconduction	
		3	P-4	Enquêteur	Reconduction	
		1	P-4	Enquêteur	Reconduction	
		6	P-3	Enquêteur	Reconduction	
		1	P-3	Enquêteur	Reconduction	
1		G(AC)	Assistant administratif	Reconduction		
3		G(AC)	Assistant aux investigations	Reconduction		
MINUSTAH		1	P-4	Enquêteur résident	Reconduction	
MONUSCO	1	P-4	Enquêteur résident principal	Reconduction		
	1	P-3	Enquêteur résident	Reconduction		
	1	GN	Assistant administratif	Reconduction		
MINUL	1	P-4	Enquêteur résident principal	Reconduction		
	2	P-3	Enquêteur résident	Reconduction		
	1	GN	Assistant administratif	Reconduction		
MINUSS	1	P-4	Enquêteur résident principal	Reconduction		
	2	P-3	Enquêteur résident	Reconduction		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>
ONUCI	1	P-4	Enquêteur résident	Reconduction
Division de l'audit interne	1	P-4	Auditeur	Reconduction
UNSOA	1	P-4	Auditeur résident	Reconduction
Total partiel	53			
Cabinet du Secrétaire général	–	2 G(AC) (6 mois)	Assistant administratif	Reconduction
Total partiel	–			
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	1	P-4	Chargé de dossiers	Reconduction
	1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduction
Total partiel	2			
Bureau de la déontologie	1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduction
Total partiel	1			
Bureau des affaires juridiques				
Division des questions juridiques générales	1	P-4	Juriste	Reconduction
	1	P-4	Juriste	Reconduction
	1	P-3	Juriste	Reconduction
Total partiel	3			
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	P-4	Fonctionnaire d'administration	Reconduction
Total partiel	1			
Total	134		Emplois de temporaire et 86 mois de travail pour les emplois d'une durée inférieure à 12 mois^a	

Note : Les fonctions qui s'attachent aux emplois de temporaire et l'unité de laquelle ils dépendent sont précisées dans le rapport du Secrétaire général (A/66/721) et mentionnées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/779).

Abréviations : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); G(1^{re} classe) = agent des services généraux (1^{re} classe); GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; MINUL = Mission des Nations Unies au Libéria; MINUSS = Mission des Nations Unies au Soudan du Sud; MINUSTAH = Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti; ONUCI = Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire; UNSOA = Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie; SIG = Système intégré de gestion.

^a Le nombre de mois de travail est indiqué dans la colonne « Classe ».

Projet de résolution III
Financement de la Base de soutien logistique des Nations
Unies à Brindisi (Italie)

L'Assemblée générale,

Rappelant la section XIV de sa résolution 49/233 A du 23 décembre 1994 et sa résolution 62/231 du 22 décembre 2007,

Rappelant également sa décision 50/500 du 17 septembre 1996 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), dont la plus récente est la résolution 65/291 en date du 30 juin 2011,

Rappelant en outre sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, relative à la mise en place de stocks stratégiques pour déploiement rapide, et ses résolutions ultérieures sur l'état d'avancement de la constitution desdits stocks, dont la plus récente est la résolution 65/291,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Réaffirmant qu'il importe de dresser un inventaire exact du matériel,

1. *Sait gré* au Gouvernement italien et au Gouvernement espagnol de fournir des installations respectivement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et au centre de télécommunications secondaire actif à Valence (Espagne);

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

3. *Souligne* que les services d'appui que le Centre de services mondial fournit à ses clients doivent l'être dans le respect des mandats pertinents de l'Assemblée générale;

4. *Prie* le Secrétaire général de présenter dans son prochain rapport sur l'exécution du budget des informations sur les relations du Centre de services mondial avec les autres entités des Nations Unies;

5. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions pertinentes de ses résolutions 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010, 65/289 du 30 juin 2011 et 66/___ du _____ 2012, et des autres résolutions pertinentes, soient appliquées intégralement;

¹ A/66/603 et A/66/724.

² A/66/718/Add.15.

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

6. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011³;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

7. *Approuve* les prévisions de dépenses de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, dont le montant s'élève à 68 627 000 dollars des États-Unis;

Modalités de financement des dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

8. *Décide* que les dépenses de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 seront financées comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé et des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2011, soit 2 950 100 dollars, et le montant de 50 000 000 dollars tirés des stocks stratégiques pour déploiement rapide seront déduits de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;

b) Le solde de 15 676 900 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;

c) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 6 093 700 dollars, qui représente le montant de 5 855 900 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 augmenté du montant de 237 800 dollars correspondant à l'écart positif constaté pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, sera déduit du solde visé à l'alinéa b) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours;

9. *Décide également* d'examiner durant sa soixante-septième session la question du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

³ A/66/603.